

**Rapport de la vice-présidente**  
**Réunion du conseil d'administration national**  
**Les 13 et 14 septembre 2003**  
**Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada**

**Planification stratégique**

La veille de sa réunion de septembre, le conseil d'administration a rencontré Agnes Meinhard, de l'Université Ryerson, afin de discuter de la planification amorcée lors des rencontres de section et soumise aux membres à la réunion précédant l'assemblée générale de juin. Pour réaliser ce projet, il nous restait à préparer un document énonçant clairement les objectifs de l'ACR/EAC et expliquant comment les atteindre, compte tenu des ressources humaines et financières disponibles pour la planification stratégique.

Lors de la réunion du conseil, nous avons travaillé sur un énoncé des objectifs qui répond aux désirs de l'ensemble des membres; vous comprendrez bien sûr qu'il est impossible d'inclure tous les désirs. Le document final a été envoyé aux membres. Nous sommes engagés à atteindre ces objectifs ainsi qu'à les réévaluer périodiquement au sein du conseil et avec l'aide des membres.

**Affaires courantes**

La lecture par trois membres du conseil des documents envoyés aux membres ou au public est un sujet qui revient souvent sur la table, et ce, pour diverses raisons. À l'origine, cette règle a été établie pour s'assurer que les documents contraires à la politique de l'Association ou pouvant mettre celle-ci dans l'embarras ne sont pas publiés. Parfois, cette procédure se limite à un simple exercice de révision et, dans la plupart des cas, elle retarde considérablement l'envoi de renseignements aux membres et à d'autres importants intervenants. Le conseil a approuvé la mise à l'essai d'une version modifiée de la règle. Les documents seront dorénavant lus par deux personnes sélectionnées parmi un groupe formé du directeur général, du président, du président sortant et du vice-président. Ces lecteurs ainsi que l'auteur peuvent demander une troisième lecture, surtout quand il s'agit de documents de nature délicate. La nouvelle règle fera l'objet d'une évaluation après 12 mois.

**Comités et mandats**

Le conseil a approuvé le mandat du responsable du forum électronique anglais des membres, reconnu officiellement cette fonction et nommé Glenn Clavier. Il a également défini un ensemble de directives provisoires et demandé au Comité des communications de consulter les membres et de soumettre leurs recommandations au conseil. Le conseil prévoit présenter les directives pour approbation à l'assemblée générale de Calgary en juin 2004.

Le conseil a nommé Rosemary Tanner au poste de médiatrice intérimaire et Cy Strom à celui de coresponsable, avec Lee d'Anjou, du Comité des normes professionnelles. Mme Lee laissera sa fonction en février 2004. Le conseil a également donné le feu vert au Comité des normes professionnelles pour procéder à une révision du document *Meeting Editorial Standards*.

Le Comité de liaison avec l'extérieur a été mis sur pied. Il est constitué de Faith Gildenhuis, présidente; de Stephanie Fysh, vice-présidente et représentante de l'Association auprès du Book Industry Group et du Book and Periodical Council; de Jennifer Latham, présidente sortante et liaison avec le ministère du Patrimoine canadien; de Greg Ioannou, responsable du Comité PEC et représentant de l'Association auprès du Book Industry Group; et de Lynne Massey, directrice générale. L'une des premières tâches du comité consiste à définir comment et jusqu'à quel point l'ACR/EAC devrait collaborer avec d'autres groupes en ce qui a trait à la nouvelle baisse des tarifs d'indexation de Pearson-Penguin.

Les membres ont signalé que plusieurs comités manquent d'effectifs. Lynne Massey s'occupera de combler les postes vacants.

### **Finances**

Le conseil a décidé de simplifier la tâche de la directrice générale en ce qui concerne l'approvisionnement. La directrice générale pourra désormais signer des chèques de 600 \$ ou moins (auparavant, la limite était de 300 \$). De plus, l'Association compte faire une demande de carte de crédit Visa avec responsabilité corporative afin de faciliter les achats plus importants.

Le Conseil a également discuté du financement de la participation des membres du Conseil aux réunions du conseil. Actuellement, seul le transport est couvert. Après une longue discussion, nous avons convenu de reporter cette question à la réunion budgétaire de novembre.

Ann Fothergill-Brown, trésorière, a expliqué la formule de financement entre sections, que les représentants des sections pourront présenter à leur conseil respectif.

### **Congrès**

Le conseil a décidé de porter à 2 600 \$ la rétribution versée au coordonnatrice du congrès 2004. Il a également convenu que nous devrions essayer d'intégrer un élément francophone au congrès, bien que celui-ci ne soit pas entièrement bilingue.

Toronto s'est portée volontaire pour être l'hôte du congrès 2005 qui prendra fin juste avant le BookExpo en juin.

### **Projets spéciaux**

Le conseil a demandé au Comité des publications de préparer une nouvelle trousse de membre qui sera fournie sur cédérom. Le conseil a également approuvé la création d'une section réservée aux membres sur le site Web. Initialement, la section sera accessible au moyen d'un mot de passe. Nous devrions, toutefois, mettre en place une procédure plus évoluée lorsque le nouveau système de base de données sera opérationnel.

Le bureau a demandé à la permanence de se renseigner sur les assurances responsabilité professionnelle de groupe quand elle s'informerait sur les assurances courantes.

McClelland & Stewart a réédité le document *Editing Canadian English*. Cependant, des délais ont retardé sa sortie en septembre, ce qui nous inquiète quelque peu.

### **Agrément**

Le Comité d'agrément a fait une présentation détaillée de l'avancement du projet et des plans de développement, incluant les échéanciers. Même si aucune motion n'a été déposée, le conseil a grandement apprécié les résultats de l'exercice d'établissement des objectifs et réaffirmé son soutien au projet. Celui-ci comprend l'étude des diverses options possibles quant à la structure juridique et financière de l'agrément.